



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil général
du
28 mai 2010**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE
SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2010

-:-

L'an 2010, le vendredi 28 mai à 9 h 45, le Conseil général s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mr. Jean-Claude AGISSON jusqu'au rapport n° 4/04 inclus
Mr. Léo AIELLO
Mme Lydie AUTREUX
Mr. Pierre BACQUE jusqu'au rapport n° 1/03 inclus
Mr. Jacques BALLOT
Mr. Jean-Jacques BARBAUX
Mr. Michel BENARD
Mr. Gérard BERNHEIM
Mr. Jean-Pierre BONTOUX
Mr. Jean CALVET
Mr. Bertrand CAPARROY
Mme Anne CHAIN-LARCHE
Mr. Bernard CORNEILLE
Mme Monique DELESSARD
Mr. Jean DEY
Mr. Vincent ÉBLÉ
Mr. Francis ELU jusqu'au rapport n° 2/03 inclus
Mr. Nicolas FENART
Mr. Christian FROT
Mr. Jean-Paul GARCIA
Mr. Yves JAUNAUX jusqu'au rapport n° 4/01 inclus
Mr. Jacky LAPLACE
Mr. Jean-Louis MOUTON
Mme Paule NOURY
Mr. Jean-François PARIGI jusqu'au rapport n° 1/02 inclus
Mme Michèle PELABERE
Mr. François PERRUSSOT
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON jusqu'au rapport n° 1/08 inclus
Mme Danièle QUERCI
Mr. Pierre RIGALT
Mr. Jean-François ROBINET
Mme Maud TALLET jusqu'au rapport n° 4/02 inclus
Mr. Vincent TONI jusqu'au rapport n° 1/08 inclus
Mr. Didier TURBA
Mr. Lionel WALKER

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mr. André AUBERT à Mr. Didier TURBA
Mr. Pierre BACQUE à Mr. Nicolas Mr. FENART à compter du rapport n° 1/04
Mr. André BERQUIER à Mme Danièle QUERCI
Mr. Francis ELU à Mme Lydie AUTREUX à compter du rapport n° 3/01
Mr. Gérard EUDE à Mr. Léo AÏELLO
Mr. Jean-Jacques HYEST à Mr. Pierre RIGAULT
Mr. Yves JAUNAUX à Mme Paule NOURY à compter du rapport n° 4/02
Mr. Jean-François PARIGI à Mme Anne C HAIN-LARCHÉ à compter du rapport n° 1/03
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à Mr. Christian FROT à compter du rapport n° 1/09
Mr. Bernard RODIER à Mr. Jacques BALLOT
Mr. Dominique SATIAT à Mme Laurence PICARD
Mme Maud TALLET à Mr. Bernard CORNEILLE à compter du rapport 4/03
Mr. Vincent TONI à Mr. Jean-Paul GARCIA à compter du rapport n° 1/09

ONT ÉTÉ ABSENTS :

Mr. Jean-Claude AGISSON à compter du rapport n° 5/01
Mr. Olivier MORIN

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour.

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

Je demande à ceux que je n'ai pas salués individuellement de m'excuser mais nous sommes déjà en retard sur l'horaire. Je ne veux pas l'alourdir plus encore.

Sont excusés : André Berquier, Gérard Eude pour les raisons de santé que vous savez mais les nouvelles sont tout à fait rassurantes pour l'un et l'autre.

J'excuse également Jean-Jacques Hyst qui m'a indiqué qu'il ne pourrait être des nôtres ce matin et Bernard Rodier.

2 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres :

- une enveloppe contenant les nouvelles brochures touristiques du comité départemental du tourisme ;
- la lettre du sport du conseil général de mai 2010 ;
- le guide 2010-2011 des activités éducatives.

3 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La prochaine commission permanente se réunira le lundi 7 juin 2010 à 10 heures 30.

La prochaine séance publique et dernière avant la trêve estivale aura lieu le vendredi 25 juin à 9 heures 30. Elle étudiera entre autres la DM 1.

Les commissions techniques se réuniront le vendredi 18 juin à partir de 9 heures 30 et le lundi 21 juin à partir de 11 heures. La commission des finances se réunira le mercredi 23 juin à 9 heures.

4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates de diverses manifestations pour vos agendas :

- aujourd'hui nous accueillerons en fin de matinée, la lauréate du prix SEMA (société d'encouragement aux métiers d'art), en salle des séances puis à déjeuner au foyer des élus ;
- aujourd'hui à 18 heures 30, restitution du projet de territoire à Savigny-le-Temple dans la belle salle du millénaire ;
- le 29 mai à 20 heures 45, clôture de la saison 2009-2010 des scènes rurales à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux ;
- le 30 mai à 15 heures 30, vernissage de l'exposition Raoul Marek au musée Mallarmé à Vulaines ;
- le 2 juin fête des écoles multisports à Meaux ;
- le 3 juin à 14 heures, conférence débat sur l'accompagnement des malades Alzheimer à Brie-Comte-Robert au Safran ;
- le 5 juin après-midi, inauguration des locaux de la MDS de Meaux ;
- le 7 juin à 17 heures, présentation de l'ouvrage sur le patrimoine industriel seine-et-marnais à Dammarie édité par le conseil général ;
- le 8 juin de 9 heures à 16 heures 30, colloque éducation à la santé (collège du XXI^e siècle), « prévention contre l'obésité » à Mormant ;
- le 11 juin à 18 heures, cérémonie du 40^{ième} anniversaire du corps départemental des sapeurs-pompiers à Melun ;
- le 15 juin toute la journée, déplacement cantonal à Melun ;
- le 16 juin, fête des EMS à Vaux-le-Pénil ;
- le 17 juin à 19 heures 30, finale des trophées de l'espoir à Ferrières ;
- le 18 juin à 9 heures, la rencontre départementale de la commission d'accueil des jeunes enfants, sur la bientraitance à Meaux ;
- le 18 juin à 18 heures, les 20 ans du « collège au cinéma » de la Ferme du Buisson à Noisiel ;
- le 20 juin à 10 heures, couleur jardin, et journée du patrimoine de Pays au musée des pays de Seine-et-Marne ;
- le 23 juin, la fête des écoles multisports à Roissy-en-Brie et Combs-la-Ville.

5 PROCES VERBAL

M. LE PRESIDENT. Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 26 mars 2010.

Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Le procès-verbal est adopté.

6 EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRESIDENT. Nous avons 37 rapports à examiner dont certains sont importants.

Je suis saisi d'une motion relative à la fermeture du site PSA Citroën à Moissy-Cramayel.

Il n'y a pas d'opposition pour l'étudier ? ...

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT. Pour présenter ce rapport, j'ai souhaité associer un certain nombre de conseillers généraux de l'exécutif à partir d'un power point.

Comme vous le savez mes chers collègues, notre projet départemental de territoire a pour objectif d'affirmer une vision nouvelle, actualisée, contemporaine et prospective de la Seine-et-Marne au sein de l'Ile-de-France. Lors des réunions de travail nous avons structuré ce projet de territoire selon quatre grands thèmes :

- 1) un manifeste politique définissant la philosophie du projet ;
- 2) la vision prospective, nouvelle posture ;
- 3) la mise en œuvre avec 5 chantiers emblématiques et fédérateurs ;
- 4) les conditions de la réussite avec une méthode de gouvernance du projet car il s'agit d'une étape et non d'un achèvement.

1) Un manifeste politique

- Dans un contexte en plein bouleversement,
- Un projet pour mieux faire entendre la voix de la Seine-et-Marne dans des cercles qui dépassent nos limites géographiques et administratives,
- Ni une compilation des documents d'urbanisme, ni le schéma des schémas,
- Une vision partagée,
- Une démarche concertée,
- Un développement accéléré et subi,
- Une Seine-et-Marne partie prenante de l'Ile-de-France et du Bassin parisien,
- Une Seine-et-Marne intégrée dans la dynamique métropolitaine,
- Une Seine-et-Marne porteuse d'un nouveau modèle de développement.

2) La vision prospective

- La Seine-et-Marne apparaît comme un territoire à la marge, en grande partie rurale, en deuxième couronne, à l'est de l'agglomération. Elle a tendance à être déclassée par des enjeux métropolitains centraux.
- C'est un territoire servant. Une observation attentive montre à quel point, la Seine-et-Marne est pour l'ensemble francilien, un territoire dans lequel on puise des ressources pour permettre le développement et le fonctionnement de l'agglomération tout entière : ressources en eau, en alluvions, en espace etc.
- C'est un territoire dépendant vis-à-vis de l'agglomération parisienne pour la croissance démographique avec des transferts de population pendant de nombreuses années, pour la formation et la culture.
- Par certains aspects, la Seine-et-Marne n'est plus entièrement à la marge puisqu'elle a ses propres moteurs de développement interne dont certains sont très puissants : Roissy Charles de Gaulle principale interface métropolitaine avec le reste du monde, Marne-la-Vallée, Sénart.
- La Seine-et-Marne n'est plus totalement servante car nous avons des fonctions supports de la métropole.
- La Seine-et-Marne est moins dépendante car elle a une croissance productrice de développement endogène. Nous avons doublé notre nombre d'habitants ce qui nous permet de mieux assumer certaines fonctions par nous-mêmes au bénéfice de nos populations.
- Aujourd'hui notre territoire est plutôt bénéficiaire des dynamiques métropolitaines mais il est soumis à des risques extrêmement puissants : épuisement des ressources, vulnérabilité énergétique, consommation des espaces naturels et agricoles, précarité sociale. Un territoire contre modèle du développement durable à cause de sa forte consommation d'espace et de l'exigence parallèle d'une très forte mobilité cadencée de ses résidents.
- C'est un territoire capable de jouer sa propre carte à partir : de sa position hybride entre la métropole et le bassin parisien, de sa dualité ville/nature, de son dynamisme économique

propre. Nous devons définir une stratégie spécifique pour rendre durable notre dynamique de développement. C'est tout l'enjeu des années futures.

- La nouvelle posture que nous vous proposons est structurée en trois défis
- 1) le défi du développement économique : *conforter un développement local*.
 - Faire de l'excellence avec les fonctions supports seine-et-marnaises.
 - Diversifier et ancrer les moteurs métropolitains.
 - 2) le défi de la cohésion : *proposer des réponses diversifiées*.
 - Améliorer l'accessibilité aux services.
 - Continuer à assumer la fonction d'accueil résidentiel.
 - 3) Le défi de l'environnement : *inventer un modèle d'aménagement singulier*.
 - Répondre aux besoins de mobilité.
 - Assurer la préservation de la biodiversité.
 - Définir une organisation territoriale différenciée basée sur le rapport ville/nature.

3) La mise en œuvre

- Nous vous proposons cinq chantiers emblématiques et fédérateurs pour : signifier l'inflexion stratégique, innover sans être un programme exhaustif ni des projets nouveaux et « à côté », infléchir l'image de la Seine-et-Marne.
- Ces cinq grands chantiers sont :
- 1) Accessibilité et qualité des services pour tous ;
 - 2) Mobilités : l'invention de la diversité ;
 - 3) La Seine-et-Marne destination choisie ;
 - 4) La Seine-et-Marne territoire leader de l'éco-construction ;
 - 5) Un nouveau modèle d'aménagement.

Nos collègues vont présenter ces chantiers.

Bertrand Caparroy va présenter le premier chantier, l'accessibilité et la qualité des services pour tous.

M. CAPARROY. Dans ce domaine les enjeux résultent de constats sur le terrain.

Il y a d'abord un déséquilibre entre l'offre et la demande de services. Le déploiement du haut débit à cet égard nous a permis de constater sur le terrain, la force des attentes et des besoins des Seine-et-Marnais.

Deuxième enjeu, la réduction de la fracture numérique nous a indiqué que les Seine-et-Marnais attendaient des avancées pour tout le territoire.

Troisième enjeu, maintenir nos populations sur notre territoire suppose qu'elles y rencontrent toutes les conditions les plus satisfaisantes pour y habiter. L'accessibilité à des services évoluant en fonction des caractéristiques de la population, est un enjeu extrêmement important. Non seulement pour ceux qui viennent mais pour ceux qui y vivent déjà.

Cela nous conduit à proposer cinq axes de travail.

Le premier c'est l'aménagement numérique du territoire portant non seulement sur les infrastructures mais aussi sur le développement de nouveaux services virtuels utilisant ces infrastructures.

Le deuxième c'est la mise en réseau des services. Cela conjugue le numérique mais aussi l'itinérance. On doit travailler la proximité pour tenir compte de la ruralité.

Le troisième c'est de nouvelles formes de localisation des services qui correspondent à l'évolution de notre temps.

Le quatrième c'est le rapport entre l'offre de services en Seine-et-Marne et l'offre de services de nos voisins. Nous ne pouvons accepter de voir partir les services dans les départements voisins. La Seine-et-Marne doit préserver son potentiel de service de haut niveau dans le domaine hospitalier ou culturel.

Le cinquième est la question résidentielle. Il faut que tout au long de sa vie, le Seine-et-Marnais trouve les services correspondants à son âge. Cela suppose un effort de formation, d'adaptation des services proposés. Nous pensons que ces différents chantiers sont générateurs d'emplois, de qualifications et de développements.

M. LE PRESIDENT. Le deuxième chantier concerne la mobilité et l'invention de la diversité. Il va être présenté par Léo Aiello.

M. AÏELLO. Ces problèmes de mobilité sont au cœur des réflexions menées dans la région d'Ile-de-France avec l'arc express et le grand huit du Grand Paris. Nous l'avions décelé il y a quelques années au moment de la consultation des Seine-et-Marnais dans le fameux questionnaire.

Pour ce deuxième grand chantier, tout reste à inventer. La Seine-et-Marne est le territoire où existe le plus grand écart entre l'offre de transports en commun et la demande, entre la logique de l'offre publique et les pratiques individuelles de la voiture particulière. Les enjeux sont au nombre de trois.

Un réseau d'infrastructures inadapté à la réalité des flux de mobilités sur le territoire. Le retard en matière de transports en commun devra être rattrapé, tout en tenant compte des difficultés de financements publics que ces choix posent.

Une prédominance de l'usage de la voiture en Seine-et-Marne : toutes les alternatives à l'usage individuel de la voiture, en s'appuyant sur un réseau maillé et diversifié devront être recherchées.

Des tendances démographiques, économiques et sociologiques qui créent de nouveaux besoins ; il s'agira de centrer les interventions publiques non seulement sur la production d'infrastructures, mais aussi sur l'organisation des mobilités et la promotion de nouvelles formes de mobilité.

Quatre axes de travail sont proposés.

Elaborer les principes d'un réseau maillé et hiérarchisé. Il faudra donc répondre aux dysfonctionnements et aux manques de services constatés actuellement.

Faire de la Seine-et-Marne un territoire d'expérimentation pour toutes ces formes de mobilité intégrées.

Développer des pôles multimodaux.

Rendre l'usage de la route beaucoup plus fluide en intégrant les nouvelles formes d'exploitation des réseaux et en promouvant de nouvelles formes de mobilité individuelle. L'usage de la voiture particulière sera encore pendant longtemps le mode dominant de déplacement. La réalisation de nouvelles infrastructures routières, les transferts modaux vers les transports en commun, les besoins de déplacements par individu en diminution grâce à de nouvelles modalités dans l'accès aux services et à l'emploi, ne seront pas suffisants pour éliminer les risques de congestion du réseau routier. De nouveaux modes d'exploitation seront à mettre en œuvre : gestion dynamique des voies, variation du nombre de voies dans le même sens, voies réversibles, voies à accès réglementés, limitation variable des vitesses... mais aussi promotion du covoiturage, de la voiture partagée ou de nouveaux véhicules moins encombrants.

M. LE PRESIDENT. Lionel Walker va traiter le troisième chantier, la Seine-et-Marne, destination choisie.

M. WALKER. Ça fait très longtemps que la Seine-et-Marne est une destination choisie. Les premières foires de Champagne ne se sont pas tenues en Champagne mais en Seine-et-Marne. Quand il a fallu déconcentrer les industries à la révolution industrielle de Paris, c'est en Seine-et-Marne qu'elles sont arrivées avec des pointes technologiques et des avancées scientifiques très fortes. Des centaines de films ont été réalisés depuis 15 ans.

Quand Jean Renoir a voulu faire *La Marseillaise* en 1932, il a choisi ses paysages et des décors en Seine-et-Marne.

Comme destination choisie, il y a bien sûr ce qui vient de l'extérieur mais aussi ce qu'on a en interne. On connaît la dynamique de notre territoire dans sa jeunesse et sa démographie. On sait que notre excédent naturel est fort. On a défini quatre enjeux.

Il ya toutes les offres dans notre département à part le montagnard et le balnéaire. Nous avons toutes les formes de tourisme, le loisir, le tourisme international, le tourisme d'affaires, le tourisme culturel et patrimonial, le sport.

Le deuxième enjeu concerne l'image. Il y a un décalage entre l'attractivité de ce territoire et son image. La question du marketing territorial sera posée au cœur de ce projet de territoire.

Le troisième enjeu concerne la qualité de vie pour les résidents et les touristes.

Le quatrième enjeu c'est l'emploi, le social, le développement économique donc les nouvelles activités à créer autour de cette attractivité.

Ces quatre enjeux reposent sur une observation très identitaire pour nous mais pas assez dite. C'est le seul département d'Ile-de-France où il y a toujours plus de personnes présentes que

d'habitants. A Paris il y a beaucoup de touristes en août mais les appartements sont vides et les volets fermés. Chez nous ils restent ouverts.

Quatre axes de travail sont proposés. Notre affaire est très cartésienne mais elle est ainsi définie.

Premier axe, faire du tourisme un moteur du développement pour l'ensemble des territoires. On revendique des territoires d'excellence avec l'ouverture de nouveaux clusters, de la formation au plus haut niveau.

Deuxième axe, faire monter en gamme l'offre autour d'équipements métropolitains.

Troisième axe, conforter la fonction de « poumon vert » de la Seine-et-Marne en développant le sports-nature et l'éco-tourisme.

Quatrième axe, renouveler l'image de la Seine-et-Marne. Le marketing territorial devra être renforcé. Il pourra prendre appui sur l'identité culturelle seine-et-marnaise plus contemporaine sans renier le passé.

M. LE PRESIDENT. Michel Bénard va nous parler du quatrième chantier, la Seine-et-Marne territoire leader de l'éco-construction.

M. BENARD. Il s'agit de trouver des formes de synergies entre les deux grandes facettes de l'économie seine-et-marnaise :

- les quelques « pépites » qui participent à la compétitivité de l'Ile-de-France (Val d'Europe, Roissy, Villaroche, la cité Descartes, Fontainebleau, INSEAD). J'ajoute le centre de recherche d'EDF à Ecuelles.

- le fond de son développement économique : les fonctions supports qui font tourner l'Ile-de-France et la métropole, c'est-à-dire la logistique, les ressources naturelles, le bâtiment, les déchets etc.

L'objectif est à la fois d'être compétitif vis-à-vis de l'Ile-de-France et de valoriser ces fonctions supports. Cela concerne l'ensemble des territoires seine-et-marnais.

Les enjeux sont au nombre de trois.

Le secteur du BTP représente un potentiel spécifique pour la Seine-et-Marne, mais certains modes de faire peuvent être problématiques au regard de la préservation de l'environnement. Il faut donc conforter le secteur du BTP dans sa prise en compte des enjeux environnementaux grâce à l'économie des ressources naturelles, au recyclage, et par de nouveaux modes de construire et d'aménager en conformité avec les lois Grenelle 1 et 2.

Un ensemble d'activités qui ne sont pas encore pensées comme une filière : il s'agira de faire monter en gamme et améliorer la compétitivité des activités de construction en pensant la filière d'amont en aval.

Un secteur encore peu valorisé vis-à-vis des populations : l'objectif sera de valoriser les métiers de l'éco-construction, notamment en travaillant sur les qualifications.

Trois axes de travail sont proposés.

Structurer la filière d'amont en aval, en s'appuyant sur le cluster de la ville durable dont le siège sera la Cité Descartes mais aussi les initiatives comme Ecovallée de la Marne, le pôle matériaux nouvelle génération ou Bâtir Eco : constituer une boucle économique entre l'enseignement, l'innovation, l'expérimentation, la filière du bâtiment, la construction de nouveaux logements ou la réhabilitation du bâti existant.

Faire monter en gamme chaque segment de la chaîne pour constituer un nouveau tissu industriel : permettre à chacun de ces éléments de se développer, grâce à sa synergie avec les autres, pour en faire une excellence seine-et-marnaise « exportable » comme dans le domaine des nouveaux matériaux et du recyclage.

Faire de la Seine-et-Marne une vitrine grandeur nature de l'éco-construction : les marchés publics peuvent être un levier de cette innovation et de cette mise en système de la Seine-et-Marne mais aussi toutes les grandes opérations d'aménagement en associant initiatives privées et interventions publiques. Enfin, il s'agira aussi de promouvoir les savoir-faire dans ces nouvelles filières.

M. LE PRESIDENT. Jean Dey nous présente le cinquième chantier, un nouveau modèle d'aménagement propre à la Seine-et-Marne.

M. DEY. Ce cinquième chantier est un nouveau modèle d'aménagement propre à la Seine-et-Marne et qui répond à une double exigence :

- la préservation de la ressource environnementale dans notre département avec des risques forts pour l'eau, la biodiversité et les ressources en matériaux ;

- la poursuite du mouvement d'urbanisation, de production bâtie. Quels que soient les scénarios à l'échelle régionale, le premier département en termes de production de logements dans les 20 prochaines années devrait toujours être la Seine-et-Marne.

Les enjeux sont au nombre de deux :

-un modèle de développement fondé sur une croissance urbaine problématique et un référentiel de développement durable encore inadapté aux réalités seine-et-marnaises. Il faut inventer un modèle de développement robuste propre à la Seine-et-Marne. J'aime bien le mot robuste.

-un territoire ressource au risque de l'épuisement : on doit penser la rareté en préservant les ressources naturelles et en faisant les usages.

Trois axes de travail sont proposés.

Promouvoir la biodiversité à toutes les échelles : un projet partagé d'ensemble sur la ressource en eau, la biodiversité, les grandes continuités, les corridors de biodiversité doit être élaboré. En sa qualité de plus grand département d'Ile-de-France, la Seine-et-Marne a une responsabilité majeure en matière de grandes continuités environnementales pour l'ensemble de la région.

Inventer un modèle de développement urbain spécifique à la Seine-et-Marne prenant en compte l'existant pour intégrer davantage la nature dans cette organisation nouvelle de l'espace car nous savons que la Seine-et-Marne telle qu'elle sera dans vingt ou trente ans existe déjà à 80 %. Ce modèle pourrait s'organiser autour de grands principes :

-mettre en avant trois grands pôles d'envergure métropolitaine : Marne-la-Vallée, Sénart-Melun et Roissy ;

-structurer le développement urbain de façon différenciée suivant trois systèmes :

1) les territoires déjà les plus denses de la Seine-et-Marne dans l'ouest du département où l'enjeu principal sera de rechercher la constitution d'un tissu urbain cohérent ;

2) les territoires qui bordent les zones agglomérées et qui se caractérisent par une forte imbrication ville/nature. Soumis à une forte pression démographique, l'enjeu principal est de préserver ce rapport entre l'urbain et les espaces naturels agricoles.

3) Les grands territoires ruraux pour lesquels l'enjeu est d'inventer une « nouvelle ruralité » ayant vocation à soutenir la viabilité économique de l'agriculture via la préservation du foncier à travers la densification des bourgs et l'organisation des lisières.

-garantir la production d'une offre d'habitat diversifiée : l'objectif fixé par le SDRIF d'une production annuelle de près de 9 000 logements implique une politique du logement portant sur le quantitatif et le qualitatif.

Rendre durable l'urbanisation existante ce qui signifie :

-rendre le patrimoine bâti sobre, efficace, éventuellement producteur d'énergies.

-organiser le « métabolisme » urbain par l'expérimentation de nouvelles approches dans l'exploitation et le développement des réseaux techniques urbains.

-anticiper les évolutions des fonctions commerciales en particulier des grands centres commerciaux à vocations départementale et régionale.

-penser l'aménagement durable des zones d'activités avec comme priorité d'intervention les zones d'activités réalisées dans les années 70.

-promouvoir la densification autour des gares avec des quartiers mixtes.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean pour cette présentation.

Je veux conclure en m'arrêtant un instant sur notre dernier chapitre relatif aux conditions de la réussite avec la définition d'une méthode et d'instances de gouvernance.

Vous l'avez bien compris, le projet de territoire c'est à la fois un projet de l'institution départementale mais beaucoup plus largement c'est aussi un projet pour le territoire et l'ensemble de ses acteurs dans leur grande diversité publique et privée.

Pour porter ce projet il est donc nécessaire :

-d'impulser des coopérations interterritoriales pour structurer des projets entre les départements et les territoires de l'Est francilien bien sûr mais aussi du bassin parisien. Il ne faut pas imaginer que tout se joue dans les limites administratives de l'Ile-de-France mais aussi avec nos voisins de province.

-de renforcer la place régionale de la Seine-et-Marne et d'assumer tout notre rôle dans des instances de dialogue, d'échange, d'action, renforcées demain, tels que Paris Métropole ou le Grand Paris.

-de penser et agir départemental dans toute la mesure du possible, de donner à l'unité départementale tout son sens y compris institutionnel. Nous proposons de mettre en place un conseil participatif du projet de territoire qui associera des acteurs importants pour poursuivre la démarche contributive de ce projet.

-d'innover et de penser à des partenariats en recherche et développement, de lancer des appels à projets pour susciter les contributions de diverses natures.

-de soutenir l'innovation.

-d'assurer une forme de fédération du local en ouvrant des scènes de dialogue à l'échelle de grands territoires.

Nous proposons que le conseil participatif du projet de territoire soit constitué de trois collèges :

-un collège des territoires dans la continuité de notre commission des territoires composée d'élus.

-un collège des forces vives où l'on trouvera les acteurs de la vie économique, sociale et associative du département.

-un collège des citoyens pour une représentation individualisée.

Ce conseil participatif sera mis en place à l'automne 2010.

Voilà pour cette présentation un peu longue mais l'importance de ce dossier la justifie. Je vous laisse la parole pour les interventions.

M. BALLOT. Il n'y a pas d'avis des commissions ?

M. LE PRESIDENT. Vous avez raison.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Avis favorable.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Avis favorable.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis favorable.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis favorable.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis favorable.

M. BALLOT. Concernant ce rapport je vous demande une suspension de séance de cinq minutes.

M. LE PRESIDENT. Elle est de droit.

La séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 10 heures 35.)

-:-

(La séance est reprise à 10 heures 54.)

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Jacques Ballot.

M. BALLOT. J'interviens au nom du groupe USM. Vous avez demandé monsieur le président, que les composantes de notre assemblée aient une position commune sur le projet de territoire qui vient de nous être présenté.

Nous devons constater que ce document d'intention présenté aujourd'hui est un très bel exercice intellectuel duquel nous pouvons retirer quelques pépites intéressantes au niveau du diagnostic et des grandes orientations : abandonner le rééquilibrage à l'Est, prétendre à un développement à partir des forces de notre territoire.

Si nous pouvons saluer les axes retenus, il nous faut bien dire qu'une nouvelle fois, ils paraissent reproduire l'acceptation d'une Seine-et-Marne à deux vitesses.

La réflexion sur la nouvelle ruralité et sur la place de l'agriculture nous paraît excessivement courte. La promotion de la biodiversité n'est pas la solution miraculeuse au problème de l'appauvrissement des secteurs ruraux.

Les besoins en formation pas directement de notre compétence méritaient d'être plus approfondis.

Le volet participatif est intéressant même s'il n'est pas précis sur l'implication des élus départementaux notamment ceux de l'opposition.

Nous aurions souhaité connaître d'abord les priorités de la politique départementale en ce qui concerne les compétences du conseil général pour répondre à ce projet.

Pour conclure, des éléments intéressants mais des doutes sur la méthode proposée.

Nous avons une autre vision pour la Seine-et-Marne mais nous sommes frustrés de ne pas l'avoir partagée avec vous, n'ayant été invités quand vous y avez pensé, qu'à des chambres d'enregistrement.

Par ailleurs, vous vous exprimez sans cesse sur la méconnaissance de nos futures compétences. Il nous semble paradoxal que vous vous érigiez en animateur et en fédérateur de la gouvernance du territoire.

En conséquence notre groupe s'abstiendra et ne participera pas à la grand'messe de Savigny-le-Temple, un peu bizarre une grand'messe mais enfin... (*Sourires.*)

M. LE PRESIDENT. Merci pour cette déclaration qui me surprend un peu. Chacun fait le choix qui lui semble opportun. Je regrette qu'on ne puisse pas avoir pour cette affaire une plus grande convergence de vue. Je conteste l'affirmation sur l'association des élus de l'opposition départementale à l'élaboration du projet. Vous avez eu moult occasions d'apporter votre concours. De nombreux acteurs qui ne sont pas membres de notre assemblée ne se sont pas fait prier pour apporter leurs contributions qui seront annexées au projet de territoire.

Cela comprend : les acteurs des chambres de commerce et d'industrie, des chambres des métiers et d'agriculture, les établissements publics, des grandes entreprises comme la SNCF, les principales agglomérations du territoire. Seuls les élus de l'opposition départementale n'auraient trouvé ni le temps, ni les moyens de faire connaître leur vision pour que nous puissions l'intégrer au mieux. Permettez-moi d'être perplexe.

Prétendre que ce projet de territoire ne tiendrait pas compte de la Seine-et-Marne à deux vitesses et que nous nous satisfèrions qu'elle perdure, c'est pour le moins curieux. Pour la mobilité et l'équipement numérique du département, nous sommes dans une claire volonté, qui correspond à notre travail dans cette assemblée depuis un certain nombre d'années, d'associer la totalité des territoires à ces dynamiques. Si votre vision de la ruralité est traditionnelle et confinée dans la production agricole, ce n'est pas la nôtre.

Si les dynamiques que nous proposons à l'ensemble du territoire départemental, vous les lisez comme relevant d'une seule proposition pour les territoires les plus denses, effectivement il y a contresens mais ce n'est pas de notre fait et pas dans notre volonté bien entendu.

Des collègues souhaitent s'exprimer, Maud Tallet et Didier Turba.

Mme TALLET. Nous soutenons le projet départemental de territoire parce qu'à l'inverse de notre collègue, nous considérons que justement, on a essayé de faire valoir la diversité de notre territoire et l'exigence unique d'un territoire au service de tous, dans les mêmes conditions d'accès à ce qui reste une de nos particularités en France, le service public de qualité quel que soit le lieu où on habite. Ce n'est pas toujours le cas pour l'Etat aujourd'hui.

Je partage l'inquiétude de nos collègues quant aux moyens de ces ambitions. Hier encore, on annonçait la mort des départements dans les médias. Pourtant nous sommes des acteurs dans nos diversités sociales, économiques, professionnelles, géographiques. Nous voulons connaître nos territoires. Nous voulons un lieu fédérateur où on peut exprimer les diversités.

Je crains qu'avec les réformes annoncées, on nous éloigne encore plus des habitants. Ce qu'on a comme ambition avec le projet départemental de territoire et la démocratie à développer, risque de devenir difficile. Je partage donc les craintes de notre collègue Ballot.

C'est en contradiction avec ce qui est porté à une vitesse phénoménale par le gouvernement aujourd'hui. Je prendrai le seul exemple de ma commune. J'aurais participé ce soir, bien volontiers aux tables rondes notamment en matière de logement, d'égalité d'accès au logement, de qualité du logement pour tous dans la diversité. Malheureusement, le ministre Blanc, en charge d'un grand projet de développement de notre région convoque de telle heure à telle heure les maires de telle et telle ville pour leur expliquer ses idées de développement autour des gares du futur grand huit. Ils doivent signer avec lui des contrats de territoire qui ignorent totalement l'environnement au-delà des périmètres qu'il va annoncer ce soir.

On nous dit qu'on veut faire perdurer une Seine-et-Marne à deux vitesses alors qu'on est en train de nous mettre dans la seringue pour nous imposer 40 gares et 10 pôles de compétitivité pour ce qui serait l'avenir de l'Île-de-France. C'est paradoxal que ça vienne de nos collègues alors que sénateurs et députés se sont mis d'accord pour aggraver ce qui était passé dans une des chambres, 400 mètres autour de chaque gare sous la seule autorité de la société du grand Paris soit au total un cinquième de Paris sous la gouvernance d'une société du grand Paris où les élus seront minoritaires. Pourtant chaque fois qu'ils peuvent montrer leurs grandes exigences dans un projet de territoire, ils ne s'opposent pas. Ils sont en complémentarité et ont grand intérêt à se faire entendre.

M. LE PRESIDENT. Merci Maud pour cette dénonciation limpide.

La parole est à Didier Turba.

M. TURBA. Le groupe socialiste et républicain de progrès soutiendra le projet de territoire que vous nous proposez sur lequel nous avons tous collectivement travaillé. Nous avons tous l'occasion de le faire. Vous l'avez dit monsieur le président. Nos collègues de l'opposition ne l'ont pas fait. C'est de leur responsabilité. Leur position ne me surprend pas.

La Seine-et-Marne est placée sous le feu des propositions gouvernementales, réforme des institutions ou aménagement du territoire de la région parisienne. Il est donc d'autant plus important d'avoir une position commune forte qui permettrait à notre département et nos populations d'être enfin mieux pris en compte. Ce n'est pas le choix de l'opposition en s'abstenant, position frileuse s'il en est. Je la regrette. Ils en porteront la responsabilité.

Je confirme les propos de Maud Tallet sur le sujet.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Laurence Picard.

Mme PICARD. Vous êtes toujours pétris de bonnes intentions. Le document présenté et ce qui s'est dit le rappellent. On ne demande qu'à vous croire concernant votre volonté de refuser une Seine-et-Marne à plusieurs vitesses. Il y a quand même un beau décalage entre les paroles et les actes. J'ai un exemple, les missions locales.

On vous a interrogés lors du budget sur votre nouvelle approche du soutien aux missions locales. Vous m'avez répondu avec Jean-Pierre Bontoux qu'il fallait expliquer aux présidents des missions locales ce qu'elle serait. Nous sommes plusieurs conseillers généraux à avoir été alertés par des directeurs de missions locales sur leur crainte de ne pas être tous traités de la même façon.

Vous avez réuni les présidents de gauche des missions locales par deux fois. Je ne suis pas complètement naïve mais l'affirmez aussi clairement que dans ce courrier, c'est quand même un peu étrange. Je me demande ce qu'il advient des jeunes des missions locales qui relèvent de présidents de droite. C'est un concept nouveau de la démocratie voire franchement scandaleux. Je crains que vous n'ayez enrichi d'un nouveau chapitre le dossier des copains d'abord. Les Seine-et-Marnais apprécieront mais vous ne pouvez pas avoir un double langage, à ce point. C'est un peu choquant.

M. LE PRESIDENT. Merci ma chère Laurence ; nous allons vous répondre.

J'observe avec amusement que vous êtes extrêmement choquée de nous voir travailler avec des acteurs du territoire. Il ne m'a pas semblé que vous avez exprimé des réticences lorsque le Président de la République dont la fonction le place au-dessus des partis, réunit les seuls parlementaires de l'UMP pour parler avec eux d'orientations politiques de travail... On peut avoir une vision sélective des choses et là vous n'avez pas de leçon à nous donner.

Je suis heureux car vous qualifiez nos intentions de bonnes... Il est préférable d'en avoir de bonnes et non de mauvaises. Les nôtres sont bonnes, je vous le confirme.

Vous avez évoqué un point éloigné de l'ordre du jour mais nous allons y répondre. Je donne la parole à Gérard Bernheim pour cela.

M. BERNHEIM. Je confirme que nous avons réuni des collègues pour réfléchir sur les modalités d'intervention. On n'a pas à s'en cacher. On n'a pris aucune décision.

Nous avons des modalités d'intervention auprès des missions locales qui n'avaient aucun rapport avec le volume qu'elles représentaient. Le 1^{er} juin je vais à la réunion avec le directeur départemental du travail et de l'emploi sur ce sujet, pour mettre en route une modalité de travail avec **toutes** les missions locales. Quand je vais à une réunion je la prépare avec qui je veux. C'est normal et tu ne peux pas me le reprocher. Je rappelle qu'aucune décision n'a été prise en la matière. Ce serait désolant de nous priver de structures de travail.

M. BALLOT. De votre obéissance...

M. LE PRESIDENT. Je ne vous ai pas encore donné la parole Jacques. Il faut la demander.

Revenons au sujet qui nous occupe, le projet de territoire. Je ne voudrais pas qu'un rideau de fumé nous détourne de l'essentiel. Il y a une intention de nous réduire aux seules compétences d'octroi d'allocations individuelles de solidarité qui sont certes au cœur de nos responsabilités mais qui ne peuvent les contenir tout entière. Nous nous tournons de manière résolument prospective vers l'avenir de ce territoire pour anticiper les enjeux économiques, démographiques, de développement et de bien-être pour nos populations. C'est ça le travail du projet de territoire. Si vous souhaitez vous en exclure, libre à vous, mais vous ne nous interdirez pas de faire le job. Même si la loi nous contraint du point de vue financier ou juridique, pour agir, elle ne nous interdira jamais de réfléchir et de faire valoir ce que nous souhaitons pour la Seine-et-Marne et ses habitants.

Ce soir vous ne serez pas là. Nous avons déjà plus de 1 600 retours. Il y aura tous les acteurs économiques, institutionnels, associatifs du département. Quelques-uns s'excusent mais ils nous envoient des mails circonstanciés pour nous dire l'intérêt qu'ils ont pris aux travaux de l'ensemble du processus. Si vous préférez une posture de protestation molle, libre à vous. Nous continuerons à travailler de façon active pour préparer la Seine-et-Marne aux défis de demain. Voilà notre feuille de route.

La parole est à Anne Chain-Larché.

Mme CHAIN-LARCHE. Je veux ajouter une remarque après ces échanges. Le conseil participatif doit être constitué de façon tout à fait objective. Le collège des citoyens de 54 membres tirés au sort doit l'être véritablement, tiré au sort.

M. LE PRESIDENT. Pourquoi cette suspicion Anne ? Vous a-t-on donné l'exemple d'autres situations avec des tirages au sort ? Pour le conseil départemental des jeunes, pour les représentants communaux au sein du conseil consultatif des territoires, avons-nous manipulé les choses ? Ce n'est pas à la hauteur du débat, là non plus.

M. AGISSON. Monsieur le président, pour les interventions en séance, il y a eu une erreur pour le tirage au sort...

M. LE PRESIDENT. Oui il y a eu une erreur au tirage au sort. Je l'ai reconnue. C'est d'une très grande hauteur cher Jean-Claude Agisson, je vous remercie pour votre contribution à l'intelligence de nos débats. (*Sourires.*)

Jean-Louis Mouton va intervenir sur le fond et pas sur la forme.

M. MOUTON. Je veux apporter une note d'humour après l'intervention de Jacques Ballot. Le « temple » de Savigny regrette de ne pas vous accueillir dans son millénaire très républicain, réalisé en l'an 2000. La salle peut accueillir 1 100 personnes. On va la remplir ce soir.

M. BALLOT. Le président a parlé de 1 600 réponses...

M. MOUTON. 1 100 dans la salle mais dans le hall d'entrée on peut accueillir 500 personnes.

M. BALLOT. Aaaaah!

M. MOUTON. Je suis désolé de ne pas avoir tout le monde, en tant que bon républicain.

J'ai constaté que dans les diverses rencontres de travail, des collègues qui ne veulent pas participer ce soir à la grand'messe, y étaient.

Je partage ce qu'a dit Maud Tallet. Des réformes sont en cours mais nous sommes une assemblée élue au suffrage universel direct. Nous représentons le peuple seine-et-marnais. Parce que les réformes remettent en cause les départements, nous ne devrions plus rien faire et attendre la bouche ouverte qu'il se passe quelque chose dans le pays.

Comme l'a dit le président, la démocratie c'est aussi de réfléchir pour savoir ce que les citoyens de ce département veulent. Comment doit se développer notre grand département, la moitié de l'Île-de-France.

Vous savez que l'aménagement du territoire est un de mes dadas. Il n'est pas normal que Christian Blanc que je connais bien par ailleurs, seul dans son coin, parce qu'il est secrétaire d'Etat d'un gouvernement, oublie un peu la Seine-et-Marne où il a été préfet. On a eu des discussions sur l'avenir de la Seine-et-Marne mais il l'oublie complètement. Il peine à parler de l'agriculture que nous n'oublions pas dans notre projet de territoire. Elle est en crise. Il suffit de regarder ce qui se passe au niveau de l'Europe et d'écouter les grands agriculteurs qui eux n'ont pas beaucoup à se plaindre.

Notre ami Rigault connaît bien l'agriculture. Il faut réfléchir à ce qu'elle sera demain dans notre pays et dans le monde. L'utilisation de nombreux phytosanitaires dans l'agriculture de ce département et d'ailleurs, fait diminuer de façon considérable les abeilles, et les ruches disparaissent petit à petit. Je suis un peu soucieux. Dans un projet de territoire il faut le dire.

Il y a un avantage à avoir fait participer l'ensemble des acteurs économiques de ce territoire seine-et-marnais, à l'initiative de cette majorité. On devrait tous être d'accord pour travailler ensemble parce que c'est notre avenir commun. Il n'y a pas de droite ou de gauche dans cela.

M. LE PRESIDENT. Je vous propose d'avancer. Non nous avons encore Bertrand Caparroy et Léo Aiello. Je ne veux frustrer personne.

M. CAPARROY. Je veux tordre le cou à cette idée que dans le projet de territoire que nous vous présentons, on entérinerait une fracture entre le rural et l'urbain. Bien au contraire, tout le travail mené, a consisté à donner de la cohérence au projet et à veiller à ce que les parties rurales du département soient traitées de façon équitable.

Le premier chantier pour nous c'est l'accessibilité et la qualité des services pour tous. S'occuper de l'agriculture ce n'est pas seulement étudier les engrais, les phytosanitaires ou les types de production, c'est aussi amener aux EARL de notre territoire le haut débit dont ils ont besoin pour que leur activité soit compétitive. Je m'inscris en faux contre tous ceux qui diraient que dans le projet de territoire on a laissé de côté la Seine-et-Marne rurale ; bien au contraire.

M. AÏELLO. Je fais partie des élus de ces territoires que la région d'Ile-de-France a classés dans ses franges, nos quinze cantons ruraux ou semi-ruraux. Nos collègues de l'opposition se présentent souvent comme les chevaliers blancs des secteurs ruraux. J'affirme que leur position est purement politique. Tout ce que vous avez mis notamment sur les mobilités dans ce projet de territoire, après une large concertation à laquelle ont participé de très nombreux élus ruraux de droite, a pour objectif majeur de sortir la Seine-et-Marne, 42 % du territoire de l'Ile-de-France, de cette centrifugeuse que sont Paris et la région parisienne.

Ce projet de territoire que nous proposons pour la Seine-et-Marne contrarie quelque peu le projet du Grand Paris de Christian Blanc et de l'Etat. Il n'a pas la même vision que nous de ce territoire. Je considère que vous prenez là mes chers collègues de l'opposition, une position dangereuse. Vous êtes des élus du département et vous favorisez un projet que veut l'Etat, contre la volonté des Seine-et-Marnais.

M. LE PRESIDENT. Merci pour toutes ces interventions qui s'efforcent d'apporter une contribution et pas des critiques.

Je mets aux voix le projet de délibération.

L'ensemble des élus de la majorité vote pour.

Personne ne vote contre.

L'ensemble des élus du groupe USM s'abstient.

Le projet de délibération est adopté.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Je vais vous présenter quelques diapositives pour ne pas revenir dans le détail du mémoire déjà examiné à de nombreuses reprises dans toutes les commissions.

Je vais vous rappeler les différentes étapes qui ont caractérisé notre démarche Agenda 21 départemental depuis le vote du 30 mars 2007.

Il y a eu d'abord la mise en œuvre du premier plan d'action entre 2007 et 2009. Dans les 46 actions, quatre préparaient les plans constituant aujourd'hui une partie de l'Agenda 21 2010-2012.

Il y a eu enfin l'évaluation de notre démarche développement durable engagée depuis 5 ans avec le principe posé par le vote de mars 2007. Elle s'est déroulée au deuxième semestre 2009 et au début de 2010. Elle a largement contribué à la rédaction de ce rapport.

Cette évaluation est tout à fait originale. C'est un intervenant indépendant le COMITE 21, en deux séances de travail avec un panel d'experts et une méthodologie innovante, qui a procédé à cette évaluation. Nous sommes la première collectivité à utiliser cette technique que le COMITE 21 utilise déjà pour des entreprises privées engagées dans le développement durable.

L'Agenda 21 a été labellisé par le ministère de l'écologie en novembre 2007. Nous étions le septième conseil général à recevoir cette distinction.

Cette démarche Agenda 21 a une reconnaissance dans la loi, dans un article de la loi Grenelle 1 et dans la circulaire de territorialisation du Grenelle.

Aujourd'hui on s'aperçoit que l'Etat semble plus que jamais volontariste sur les démarches Agenda 21 qui pourrait devenir à terme un outil de contractualisation. On peut imaginer que l'Etat pose une conditionnalité de développement durable sur la dotation générale de fonctionnement liée à la conduite d'un Agenda 21. On s'appuie sur des observateurs avisés de la réforme des collectivités territoriales en cours. On voit que c'est grâce aux initiatives prises par ces collectivités que s'est bâti le savoir-faire pour les Agendas 21 locaux. En d'autres termes l'Agenda 21 est le fils de la clause générale de compétences.

Ce rapport est aussi l'opportunité de ré-expliciter le sens de la démarche d'Agenda 21. C'est une démarche de progrès à mener dans la durée qui permet de traduire en actions opérationnelles les finalités stratégiques du développement durable. Cette démarche permet d'engager l'action publique en générale et la nôtre en particulier dans la maîtrise du temps. Ce vote 3 ans et 2 mois après le premier vient l'illustrer. C'est la condition première pour progresser. Sachant que la route du développement durable sera longue et dure jusqu'en 2050 avec la réalisation du facteur 4. Il faut bien en organiser les étapes et c'est l'un des rôles clés de l'Agenda 21.

Il faut concilier le stratégique et l'opérationnel. Il s'agit de traduire en actions opérationnelles, les 5 finalités stratégiques du développement durable définies par le ministère de l'écologie que je vous rappelle :

- la lutte et l'adaptation au changement climatique via la composante énergétique ;
- la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ce qui n'est pas loin de notre projet de territoire ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- le maintien de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et générations ;
- le changement et l'évolution vers des modes de consommation et de production plus durables.

Quels sont les effets d'entraînement attendus après cette première phase d'Agenda 21 ? Sur les 46 actions, 43 concernaient le conseil général. Il était nécessaire de nous engager dans une démarche d'exemplarité de la collectivité.

Cette démarche d'Agenda 21 permet d'organiser le collectif de plusieurs manières. Une collectivité comme la nôtre doit travailler à son exemplarité d'abord pour prendre ses responsabilités et ainsi être en crédibilité pour inciter d'autres acteurs.

Je vous rappelle la classification du premier programme d'action Agenda 21 2007-2009 qui a permis d'atteindre 5 types de résultats : la mise en conformité réglementaire, proposer de nouveaux services aux Seine-et-Marnais etc. Nous avons vu cela en commission.

Nous avons vu également le périmètre du deuxième programme d'action. C'est une présentation de la feuille de route collective et l'acte fondateur d'une nouvelle étape de notre projet opérationnel. Il en précise le périmètre et chacun situe mieux sa contribution.

Sept projets répondent aux cinq finalités du développement durable et deux projets qu'on verra un peu plus en détail qui permettent outre le bilan et le périmètre de l'action, la gouvernance ; pour faire simple ce sont les règles du jeu pour tirer l'action collective et la prise de décision.

Notre Agenda 21 se déroule dans le cadre du bilan évaluatif et dans le référentiel d'évaluation des projets territoriaux mis au point par le ministère de l'écologie. Ce référentiel fait toute la force de la démarche Agenda 21 comparativement à des actions en ordre dispersé qui auraient pu être mises en place avec les mêmes objectifs. Là on classe, on oriente et on met en ordre de marche.

Le dernier mot clef du rapport présenté c'est la gouvernance. On a deux projets de gouvernance.

Le premier c'est la carte intéressante qui nous montre la Seine-et-Marne. Le seuil de 30 % de la population seine-et-marnaise vivant dans une collectivité en démarche Agenda 21 a été franchi à mi-2009. On est aujourd'hui à 35 % de la population. C'est un indicateur fondamental de la stratégie nationale de développement durable articulé avec le Grenelle, que nous devons suivre. Sachant que le département est l'échelle pertinente pour mesurer.

En dehors de cette démarche d'Agenda 21, on a aujourd'hui 7 établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants qui sont engagés dans un plan climat d'ici fin 2012.

Cette carte est une autre manière d'illustrer que pour ancrer le développement durable sur le territoire, il faut être plusieurs à s'être frottés à sa mise en œuvre opérationnelle, même si nous avons conscience que la plus grosse collectivité du territoire, le conseil général, se devait de montrer l'exemple et ouvrir la trace.

En guise de conclusion je souligne les mots clés qui ressortent de cette évaluation tout à fait originale faite par le COMITE 21 :

- la pertinence stratégique de notre Agenda 21 qui nous a permis très facilement d'assurer une continuité entre la première phase aujourd'hui achevée dont on voit aujourd'hui l'évaluation et la future phase proposée de 2010 à 2012 ;
- l'articulation renforcée de l'Agenda 21 avec l'ensemble des politiques départementales qui démontre la maturité acquise dans la conduite de la démarche. Le signe de cette maturité c'est aujourd'hui cette séquence de présentation de deux rapports. L'un qui comporte les orientations stratégiques dans le cadre de la réflexion sur le projet de territoire et cette déclinaison opérationnelle qu'est le deuxième programme d'action de l'Agenda 21.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean pour cette présentation.

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Avis favorable.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Avis favorable.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis favorable.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis favorable.

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...Non.

Chers collègues, notre Agenda 21, « plan d'actions opérationnelles pour le XXIème siècle », répond depuis son adoption ici, à un principe de responsabilité « partagée mais différenciée » des acteurs publics vis-à-vis des enjeux de développement durable.

Fort de ses 3 premières années de mise en œuvre, la ligne directrice de l'Agenda 21 départemental 2010-2012 sera d'aller vers la constitution d'un « Agenda 21 de territoire », pour associer dans cette dynamique de progrès l'ensemble des acteurs seine-et-marnais.

Cet objectif est pertinent dans un territoire à présent doté d'un projet départemental, pour fédérer les volontés et initiatives des acteurs seine-et-marnais. Autre atout pour soutenir cette dynamique en faveur du développement durable : 35% de la population vit dans une collectivité infra-départementale en démarche Agenda 21 local.

Enfin notre Agenda 21 2007-2009 arrive aujourd'hui au terme de sa 1ère phase. Il a permis d'atteindre 5 grands résultats dont nous pouvons être collectivement fiers :

Le premier, mettre l'institution et ses politiques en conformité réglementaire ou en anticipation du Grenelle de l'Environnement. Pour seul exemple, je citerai l'application de la démarche HQE à la construction et la rénovation de nos collèges, permettant d'être en bâtiment basse consommation avant l'obligation de la loi de Grenelle 1.

Le deuxième, mettre en place de nouveaux services pour les seine-et-marnais et les collectivités. Là encore, on peut illustrer ce champ d'actions qui traduit une approche équilibrée entre les finalités de développement durable, par la mise en place de nouveaux services (site départemental de covoiturage, PAM77), par l'accès à l'information et à l'e-administration (site de l'eau, site jeunesse, mise en ligne des archives départementales) ou encore de nouveaux services également à destination des collectivités seine-et-marnaises comme l'Atlas Dynamique de la Biodiversité.

Le troisième, réorienter nos politiques vers plus de prise en compte du développement durable : par exemple, plus du tiers des aides à l'investissement (dont les politiques contractuelles) est couvert par un règlement d'éco-conditionnalités en 2010 (1,5 % fin 2007). Les familles d'achats effectivement concernées par des pratiques d'achats responsables (marchés de travaux, de moyens en services généraux) représentent désormais une assiette financière de près de 100 millions d'euros. Parmi les divers leviers d'achats responsables : la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics. La charte départementale de partenariat qui en découle peut inspirer d'autres donneurs d'ordre publics.

Le quatrième, pérenniser la concertation avec les acteurs du développement durable. Six actions de l'Agenda 21 ont eu pour objectif d'organiser et de conduire la concertation par cible de politiques sectorielles. Sur 2 années (de fin 2007 à fin 2009), le seuil de 1000 acteurs concernés a été atteint. Il s'agit notamment, vous en avez la mémoire, de l'animation du réseau des acteurs seine-et-marnais de la solidarité internationale, de la création du conseil des jeunes seine-et-marnais dès le 2ème semestre 2008, de la mise en réseau des acteurs seine-et-marnais en matière d'accueil de la petite enfance, ou encore de l'opération « Collège du XXIème siècle », une réflexion participative engagée sur le collège de demain.

Cinquième et dernier élément de satisfaction, préparer l'actualisation de la démarche en un 2ème programme Agenda 21 2010-2012. Certaines actions de l'Agenda 21 2007-2009, le Plan climat-énergie, le Collège du XXIème siècle, le Plan pour la Démographie médicale ont une fonction particulière : elles ont permis d'aboutir à des Plans départementaux pour organiser dès 2010 un approfondissement de la démarche Agenda 21.

L'actualisation de l'Agenda 21 en un 2ème programme 2010-2012 a également bénéficié d'une démarche pilote d'évaluation avec le Comité 21.

Cette 1ère phase 2007-2009 lance la réalisation à terme d'un « rapport de Développement Durable », basé sur le référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux (MEEDDM), déjà en cours d'appropriation au sein du département.

Chers collègues, je conclurai mon intervention en rappelant que le taux de réalisation de notre premier programme d'action Agenda 21 est de 92 % d'actions réalisées dont la moitié sont actualisées dans l'un de ces 9 projets de notre Agenda 21 seconde version. Cette continuité est permise par la pertinence stratégique des actions déjà lancées et bien engagées, points forts relevés lors de l'évaluation de la démarche avec le Comité 21.

Je remercie Jean Dey pour sa pugnacité dans le pilotage politique de notre Agenda. Je sais l'énergie qu'il a fallu déployer pour convaincre et engager la démarche de changement. Merci aussi aux nombreux collaborateurs qui dans chacune des directions du département ont mis en œuvre ces changements, accompagnés par Marie-Lise Breure-Montagne, notre chargée de mission dont je salue ici la qualité du travail réalisé.

Ce travail de tous, nous permet aujourd'hui de franchir une étape importante dans la continuation de cette dynamique structurante sur notre façon de voir les choses, préparer l'avenir et agir. Il ne s'agit pas de définir une vision, encore faut-il infléchir dans les pratiques et dans les actions concrètes de notre institution, les choses. Nous en avons parfaitement la capacité. Ce document le démontre à l'envie.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. En application du code général des impôts, les départements peuvent instaurer une taxe pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Le présent rapport prévoit un ajustement du taux de la taxe pour le département de Seine-et-Marne.

Le conseil général de Seine-et-Marne, dans une délibération du 3 juillet 1980, a instauré la taxe C.A.U.E. sur l'ensemble du département, et en a fixé le taux à 0,3 %. Son produit est perçu au profit du département ; lequel, après déduction éventuelle du montant des restitutions effectuées auprès des services du Trésor, le reverse au C.A.U.E.

Une analyse financière réalisée sur la base des comptes 2007 du C.A.U.E. relève un niveau de trésorerie très important à fin 2007, 1,76 M€, puisqu'il représente une année entière de financement de charges.

Il vous est donc proposé de ramener le taux de cette taxe à 0,2 % à compter du 1^{er} juillet 2010.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. RIGAULT. Le montant des excédents nécessite que l'on fasse quelque chose. Le traitement est quand même un peu brutal. Il doit permettre de résorber l'excédent en six ans ou trois ans. Le CAUE doit savoir assez vite le prochain taux de la taxe pour pouvoir prendre des décisions pour leur personnel.

Sur la réduction de l'excédent nous sommes tout à fait d'accord.

M. LE PRESIDENT. On constate une année complète d'excédent de trésorerie. Il est difficile de prélever une recette fiscale pour abonder un excédent. Vous dites que le traitement est brutal. Je ne considère pas qu'il soit brutal de baisser d'un tiers une recette fiscale qui résorbe un excédent en trois ans. D'ici là on aura tout loisir de regarder à nouveau les choses et de revenir à une fiscalité supérieure si on la juge utile.

Nous sommes confrontés à une exigence prégnante de vigilance par rapport à nos dépenses. Je ne vois pas comment nous n'inviterions pas nos principaux partenaires et organismes associés à la même exigence. Aujourd'hui l'argent public est rare, il y a vertu à essayer d'en assurer l'économie.

J'ai reçu une lettre de notre collègue Satiat qui préside le CAUE 77. Je n'ai pas compris le sens ni les motifs. Il indique que le CAUE « mérite beaucoup mieux qu'un mouvement d'humeur... ». Je ne vois pas à quoi cette expression peut faire allusion.

Il n'y a aucun mouvement d'humeur. Nous nous sommes dotés, parce que nous pensions que c'était de bonne gestion et que ça faisait défaut à notre organisation, d'un service interne de contrôle de gestion qui a pour mission d'accompagner nos propres services mais aussi de procéder à des audits externes. Cela nous permet de travailler intelligemment et de façon responsable par rapport à la dépense publique. Il s'agit pour notre assemblée d'une seule et unique compétence. Nous fixons le montant de la taxe qui arrive directement dans le budget du CAUE sans qu'on puisse la réguler, si ce n'est par le taux. On exerce notre responsabilité où elle existe.

M. TURBA. Il serait paradoxal que certains dans l'opposition nous reprochent de baisser la fiscalité. Ce serait un curieux humour... Une année d'excédent de trésorerie, ça permet quand même de voir venir. Il ne nous semble pas utile de laisser ainsi le taux de cette fiscalité certes minime. Nos concitoyens ne verront ni la baisse ni la hausse car le montant est faible.

Nos organismes associés sont responsables. L'argent public est rare. Les dépenses de ces organismes doivent être contraintes comme les nôtres. Ce n'est pas parce qu'il y a de la trésorerie qu'il faut la dépenser.

M. AÏELLO. Vous avez reçu un courrier du président du CAUE mais pas du vice-président. Je suis membre du conseil d'administration du CAUE et vice-président. Je n'ai pas l'impression avec cette diminution de 0,1 % du taux de mettre en péril l'existence du CAUE. A l'heure où chacun s'accorde sur l'existence d'une crise majeure pour le secteur de la construction, il me semble important de prendre cette mesure même si ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer. C'est un signe pour le secteur.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-04

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il s'agit de six projets de contrats ruraux.

Un projet de premier contrat rural du syndicat intercommunal pour la construction et l'entretien des bâtiments des secrétariats de mairie des communes de Montdauphin, la Trétoire et Villeneuve-sur-Bellot dans le canton de Rebais. La subvention du département s'élèvera à 266 700 €.

Un projet de deuxième contrat rural du syndicat intercommunal de restauration scolaire et périscolaire Crisenoy-Champdeuil. La subvention du département s'élèvera à 231 437,50 €.

Un projet de deuxième contrat rural du syndicat intercommunal Blennes/Chevry en Sereine/Diant portant sur l'aménagement d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire qui poursuit une action pour des bâtiments scolaires. La subvention du département s'élèvera à 144 935 €. C'est dans le canton de Lorrez-le-Bocage alors que le précédent était dans le canton de Mormant.

Un projet de deuxième contrat rural de la commune de Noyen-sur-Seine dans le canton de Bray-sur-Seine. Il concerne l'aménagement du centre de la commune. La subvention du département s'élèvera à 105 000 €.

Un projet de quatrième contrat rural de la commune de Saint Martin en Bière pour des opérations dans le domaine scolaire. La subvention du département s'élèvera à 103 452,23 €.

Un projet de deuxième contrat rural de la commune de May en Multien dans le canton de Lizy-sur-Ourcq dans le domaine scolaire. La subvention du département s'élèvera à 105 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM suppléant M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. WALKER. Je veux exprimer la grande satisfaction de la commune de Saint-Martin-en-Bière qui a la première, un quatrième contrat rural. On voit l'attachement du département pour les communes et leurs difficultés de financement. C'est l'expression de l'intérêt du département pour le monde rural... (*Sourires sur les bancs du groupe USM*)

M. LE PRESIDENT. Ca fait sourire sur les bancs de l'opposition. Vous n'avez pas le monopole de la ruralité.

Mme CHAIN-LARCHE. Nous n'en doutons pas monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-05

M. AÏELLO suppléant M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il est proposé que le département de Seine-et-Marne, la région d'Ile-de-France, la société Euro Disney, l'EPA France, le SAN du Val d'Europe, la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et la chambre de commerce et d'industrie de Paris poursuivent la démarche conjointe d'études de faisabilité et de réalisation d'un projet de centre de congrès et de conventions situé à Marne-la-Vallée secteur du Val d'Europe initiée en 2006. Elle s'élève à 203 320 € TTC. Le département paierait 20 % ; les 80 % restant étant à la charge des autres partenaires.

Avis favorable de la commission.

M. WALKER, rapporteur de la commission, des déplacements et de la voirie. Avis favorable.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-06

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le département est partenaire du CODERANDO, du CDT et du CDTE pour la gestion et la valorisation des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et équestre en Seine-et-Marne. Les conventions arrivant à échéance cette année, il est proposé de les renouveler pour deux ans.

Avis favorable de la commission.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis conforme.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis conforme.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-07

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-08

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il est proposé un avenant à la convention d'objectifs entre le département et la chambre d'agriculture ayant pour objet d'acter la nature des actions pour l'année 2010 ainsi que le montant de la subvention. Celui-ci est identique à 2009 et fixé à 450 000 €, conformément au vote du budget primitif 2010. Il s'agit de la dernière année d'exécution de la convention triennale qui devra faire l'objet d'un renouvellement à partir de 2011.

L'objectif de cette convention est d'accompagner préférentiellement des actions d'intérêt départemental, favorisant l'adaptation de l'agriculture aux nouveaux enjeux auxquels elle est confrontée sur les plans agroenvironnemental et économique conformément aux orientations de l'Agenda 21. Vous avez le détail de ces actions en annexe du mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-02

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je vous propose de changer notre ordre du jour pour un problème d'agenda de Maud Tallet. Nous allons examiner le rapport n° 4-02 qui est important. Il est rapporté par Jean-Pierre Bontoux.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Maud Tallet.

Mme TALLET. La loi nous met en demeure de cosigner ces conventions d'utilité sociale. Cela a entraîné des discussions tant chez les bailleurs sociaux privés que dans les offices publics comme l'OPH 77.

Les délais très courts ont rendu difficile une vraie concertation entre les collectivités et les bailleurs et surtout entre les bailleurs et leurs locataires.

Le rapport est excellent. La dernière partie sur la position de la collectivité l'est encore plus. Elle fait bien ressortir les obligations et les enjeux.

Marquer les engagements nécessaires des offices, en particulier l'OPH, est intéressant en matière de qualité de service ou d'obligation de résultats pour un logement de qualité pour tous. Mais la situation générale laisse un goût amère : baisse des contributions de l'Etat pour la construction, disparition des aides à la rénovation quand on n'est pas dans les zones ANRU, hold up sur le fonds du 1 % patronal bientôt à sec, nécessité de plus en plus grande, de faire intervenir les collectivités locales que l'on étouffe par ailleurs avec ce qui est annoncé sur les dotations et les obligations d'intervention, risque de ghettoïsation évidente de secteurs entiers à cause de la déclinaison de la loi M.L.L.E. ex-Boutin avec la chasse des classes moyennes qui payent des surloyers ou la baisse des plafonds de ressources qui commencent à se déclinier dans les commissions d'attribution.

La modulation des loyers suivant l'attractivité du territoire est un vrai risque qui va dans le sens d'une remarque de notre collègue Ballot Cela pourrait déboucher sur des territoires à plusieurs vitesses. Pourquoi ? Parce que le niveau de loyer va sélectionner des populations différentes et va être une vraie menace pour l'équilibre des territoires.

C'est la même logique pour la mise en vente obligatoire de parties du parc. Seront considérées comme vendables, celles où les équilibres sociaux des habitants vont leur permettre d'accéder à des emprunts, celles où il fait bon vivre. On va laisser aux populations les plus pauvres les secteurs les moins attrayants, les plus en difficulté.

Nous avons indiqué en annexe nos exigences. Elles devront se déclinier avec l'intervention des citoyens eux-mêmes et les collectivités supports que sont les municipalités. Avec l'ensemble des dispositifs sur le logement, aujourd'hui il existe un vrai risque de voir disparaître la notion de logement de qualité pour tous.

Pourquoi signer ? Si nous ne le faisons pas, nous perdrons 700 000 €. Ca s'appelle négocier avec un pistolet sur la tempe.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Didier Turba de manière concise.

M. TURBA. Très rapidement.

Nous allons approuver ce texte parce que nous n'avons pas le choix mais il est porteur de graves risques dans les zones dont je suis un des élus. C'est vrai aussi pour Jean-Louis Mouton.

Nous avons accepté sur nos territoires, à une certaine époque, un pourcentage de logements sociaux supérieur à d'autres. Pour cela il y avait des règles qui sont modifiées On risque de paupériser les populations qui vont être accueillies dans l'avenir dans ces quartiers avec beaucoup de logements sociaux. La mixité sociale sera de plus en plus difficile à cause de ces textes.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues si nous consacrons une vingtaine de minutes à chaque mémoire, nous aurons des problèmes pour cet après-midi et nous n'aurons pas terminé à la fin de la journée. Je demande aux rapporteurs d'être concis. Des conseillers sont partis. Les bancs sont assez clairsemés. J'aimerais bien que le nombre des conseillers reste conséquent pour examiner les dossiers. Nous sommes élus pour ça.

M. FENART, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Ce mémoire est important pour le monde rural, particulièrement pour les paysans.

Le présent rapport a pour objet la mise en place d'une politique d'aide éco-conditionnée pour les travaux connexes aux aménagements fonciers visant à améliorer l'aménagement des territoires ruraux, développer la biodiversité et protéger les paysages. L'objectif de cette politique est d'inciter les acteurs locaux à mieux prendre en compte l'environnement dans les opérations d'aménagement foncier par la mise en place de taux de subvention différenciés.

Depuis la loi du 23 février 2005 et son décret d'application du 31 mars 2006, le département a la pleine compétence et la maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'aménagement foncier.

Les travaux connexes seraient classés en 4 catégories :

- 1) les travaux non financés ;
- 2) ceux correspondant à des travaux classiques, dont le financement serait ramené à 30 % (taux de base) du montant HT, au lieu de 40 % actuellement ;
- 3) ceux participant d'une démarche visant à améliorer les conditions environnementales et économiques du territoire, et qui bénéficieraient d'une majoration de 15 % par rapport au taux de base, pour atteindre 45 % du montant HT des travaux subventionnés ;
- 4) les travaux d'amélioration qui s'insèrent dans une redéfinition globale du parcellaire de la commune et qui viennent en plus des mesures compensatoires. Dans ce cas, la majoration serait de 30 % par rapport au taux de base ; ces travaux bénéficiant donc d'une subvention de 60 % du montant HT.

Les travaux connexes sont importants pour les communes. Certains ne sont pas aidés, pour d'autres cela baisse de 10 %. Le groupe USM regrette cela. D'autres travaux augmentent de 15 à 30 %. L'implantation de bandes enherbées le long des rus et fossés est obligatoire dans la P.A.C. Pour la plantation de haies champêtres c'est plus 30 % ? alors que c'est subventionné dans le cadre de la M.A.E. dans le dossier suivant.

Le groupe USM s'abstiendra sur ce rapport car il n'y a pas de suite.

La commission a donné un avis favorable.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM s'abstient.

Les groupes de la majorité votent pour.

Le projet de délibération est adopté.

N° 1-10

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Ce rapport apporte des compléments et précisions au dispositif relatif à la mesure agro-environnementale permettant aux agriculteurs situés sur trois territoires prioritaires pilotes en Seine-et-Marne de bénéficier d'aides du département pour la mise en place et l'entretien d'aménagements parcellaires favorisant la restauration et le développement de la biodiversité en milieu agricole. Ce dispositif, s'inscrivant dans le cadre du Grenelle de l'Environnement en matière de trame verte et bleue et répondant aux objectifs de l'Agenda 21 départemental ainsi que de création d'un couloir Nord-Sud, prévoit notamment un paiement des aides aux agriculteurs par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement, pour lequel une convention est présentée.

Je ne détaille pas la mesure qui est dans le mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 77-01 : Motion relative à la fermeture du site PSA à Moissy-Cramayel présentée par la majorité départementale

M. TURBA, rapporteur. Je souhaite qu'elle devienne une motion de notre assemblée. Je vous la lis :

« **CONSIDERANT** l'annonce par la direction de Peugeot-Citroën de la fermeture du centre de stockage de pièces détachées automobiles PSA de Moissy-Cramayel à l'horizon 2012,

« **CONSIDERANT** que la disparition de ce centre aura des conséquences graves sur le dynamisme économique et l'emploi dans ce secteur de la Seine-et-Marne ; secteur qui connaît déjà un ratio population active/emploi très inférieur à la moyenne régionale,

« **CONSIDERANT** que ce centre emploie aujourd'hui près de 400 personnes après en avoir employé près de 800.

« **CONSIDERANT** l'aide d'Etat de 3 milliards d'euros versée au groupe PSA et l'engagement de celui-ci à ne procéder à aucune fermeture de site.

« **CONSIDERANT** les informations données par la Direction du Groupe PSA à une délégation d'élus de Sénart lors d'une réunion au siège de l'entreprise à Paris le 28 avril dernier,

« **CONSIDERANT** que le Conseil Général de Seine-et-Marne agit pour l'emploi et le dynamisme économique du département à travers son plan de sortie de crise, en renforçant l'attractivité économique du territoire et en agissant quotidiennement pour l'emploi.

« L'Assemblée départementale, après avoir entendu les organisations syndicales le 30 avril dernier,

« **DEPLORE** la décision prise par la direction de l'entreprise de fermeture du site de Moissy-Cramayel à l'horizon 2012.

« **DEMANDE** suite au courrier du 14 avril dernier envoyé au Ministre de l'Industrie, que celui-ci intervienne auprès des dirigeants de l'entreprise afin qu'elle réexamine sa décision.

« **EXIGE** des réponses rapides du groupe sur le maintien d'une activité à Moissy-Cramayel, sur le reclassement de tous les salariés au sein du Groupe PSA dans des conditions compatibles avec la vie de famille de ces salariés, sur l'avenir des terrains et des bâtiments de Moissy-Cramayel et les dispositions concrètes pour redonner vitalité et dynamisme à ce site. »

M. RIGAULT. Le groupe USM s'associera à cette motion. J'ai des antécédents professionnels en la matière qui n'ont rien à voir. Je parle au nom de mon groupe.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix cette motion.

Elle est adoptée à l'unanimité.

N° 2-01

M. LE PRESIDENT. Je vous propose d'avancer rapidement car je crains que nous n'ayons plus le quorum s'il fallait revenir après le déjeuner. Je ne le souhaite pas mais nous sommes actuellement 25 alors que le quorum est à 22. Nous devons être vigilants sur ce point.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel.
(Procède à la lecture du rapport de M. le président.)

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-02

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le présent rapport a pour objet l'approbation d'une convention avec la communauté d'agglomération de Melun-Val-de-Seine, relative à l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers pour divers sites départementaux de l'agglomération de Melun, moyennant une redevance spéciale pour 2010 d'un montant de 71 024,67 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-03

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Ce rapport a pour objet de vous présenter la convention relative à la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma numérique des collèges. Le montant est de 47 220,47 € soit 20 % du montant total de l'étude.

Avis favorable de la commission.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis conforme.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-01

M. TURBA suppléant Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport propose la convention dont le projet est annexé à la présente délibération, définissant les modalités d'attribution et de versement de la participation départementale au groupement d'intérêt économique comutitres, représentant l'ensemble des transporteurs qui délivrent les cartes IMAGINE'R pour l'année scolaire 2010/2011.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-02

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(Procède à la lecture du rapport de M. le président.)

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Il y a une modification générée par plus de kilomètres à parcourir et donc un surcoût mais l'avis est favorable.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-03

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(Procède à la lecture du rapport de M. le président.)

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Le surcoût est lié à une baisse de fréquentation. Une nouvelle étude sera faite en fonction des comptages de l'année.

Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-04

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. C'est un rapport très technique qui nous propose l'acquisition par le département de plusieurs parcelles nécessaires au projet de liaison sud de Chelles.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-05

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. L'Etat, maître d'ouvrage des études relatives au prolongement de la déviation de la RD 934 (ex RN 34), sur le territoire des communes de Lagny-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Montevrain et Chessy, a instauré par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2004, un périmètre d'études pour ce projet. Par arrêté du 20 décembre 2005, l'Etat a transféré au département la route nationale 34 d'intérêt local ainsi que cette servitude. Toutefois, étant donné l'absence d'intérêt à réaliser ce prolongement à l'Ouest de la RD 231, le département souhaite supprimer la bande d'étude sur cette section.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. C'est un dossier attendu qui a été retardé par la recherche d'une position localement consensuelle désormais actée. Cela permet les cessions immobilières dans des conditions classiques.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Le présent rapport a pour objet la prise en considération du projet de barreau de liaison entre la RD 401 et la RD 212 lié à la future zone d'aménagement concerté de « La Chapelle de Guivry » sur le territoire du Mesnil-Amelot, dénommé RD 1401. Réalisé et financé par le département avec la participation financière de l'aménageur, de la commune et de la communauté de communes de la Plaine de France, ce projet permettra de desservir cette nouvelle zone d'activités tout en désengorgeant la RD 401 en centre ville et en facilitant l'accès au futur contournement Est de Roissy depuis le secteur de Dammartin-en-Goële.

Les éléments administratifs et financiers font valoir que l'estimation de l'aménagement va s'élever à 5 M€ HT. Il sera cofinancé de la manière suivante : la commune et la communauté de communes de la Plaine de France participeront financièrement pour un montant plafonné à 1 M€ HT ; l'aménageur participera financièrement pour un montant plafonné à 2 M€ HT ; le solde, soit 2 M€ HT, étant à la charge du département.

Avis favorable de la commission.

J'ajoute que ce barreau n'aura véritablement tout son sens que lorsque l'Etat aura réalisé le véritablement contournement Est de Roissy en prolongeant l'A 104. On sait aujourd'hui qu'il est demandeur auprès du département et d'AdP d'une aide pour le financement qui ne nous revient pas.

Le président a rédigé un courrier pour l'Etat expliquant qu'il lui laissait le soin de remplir ses missions.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Depuis la décentralisation routière on a procédé au décroisement des financements. A peine cette décision prise et fortement argumentée dans le champ politique au moment du vote de la loi de décentralisation sur les routes, l'Etat nous tend la sébile. Il n'est pas question qu'on apporte des contributions financières, on a largement à faire avec nos propres responsabilités dans ce domaine.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-07

M. LE PRESIDENT. On me confirme que nous n'aurons pas le quorum cet après-midi. Il faut donc qu'on termine la séance avant le déjeuner. Nous irons jusqu'à 13 heures 15. Il faut que l'on aille vite. Il n'y a pas de dossier sensible nécessitant de longs débats. Les principaux ont déjà été traités.

M. GARCIA, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Le présent rapport est relatif au transfert, à titre gratuit, dans le patrimoine départemental, de terrains acquis par l'Etat en vue de l'aménagement des routes transférées en application de la loi du 13 août 2004.

L'Etat nous propose le transfert de propriété dans le patrimoine du département de treize parcelles situées sur le territoire des communes de Couilly-Pont-Aux-Dames, Dammarie-les-Lys, Lagny-sur-Marne, Meaux, Pomponne, Torcy et Varennes-sur-Seine, dont la liste figure en annexe, représentant une superficie de 1 ha 37 a 78 ca.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. Il y avait des propriétés bâties alors on a demandé quelques éclaircissements. Ça n'a pas d'incidence pour nous.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport présente à l'assemblée un projet de déclinaison locale de la convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain.

Au niveau local il s'agit d'une convention passée entre le département, l'État, la chambre syndicale des travaux publics, l'union des maires de Seine-et-Marne, la fédération régionale des travaux publics d'Ile-de-France, le syndicat professionnel régional de l'industrie routière d'Ile-de-France et la délégation régionale de la fédération syntec-ingénierie auxquels s'associent les établissements publics d'aménagement de Marne-la-Vallée et de Sénart. Chacun des signataires s'engage à mettre en œuvre un certain nombre de mesures en matière de développement durable appliqué à la construction, l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières et des voiries urbaines.

Les objectifs sont clairs : préserver les ressources non renouvelables, préserver la biodiversité et les milieux naturels, réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement, accroître la performance environnementale des entreprises et de la route, participer au développement de la recherche et diffuser l'innovation, adopter un nouveau mode de partenariat vers un institut français de la route, promouvoir et décliner localement tous ces engagements.

La signature de cette convention aura lieu le 10 juin prochain lors du forum « Ensemble 77 ».

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-09

M. CORNEILLE suppléant M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Pour l'année 2009 le montant est de 514 408 €. La répartition proposée permettra la réalisation par les communes concernées de 187 opérations d'amélioration de la sécurité routière. La liste est en annexe. En 2008 le produit était de 645 211 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-10

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il s'agit des ouvriers des parcs et ateliers. On rattrape un retard parce que c'était une structure qui fonctionnait en logique commerciale et il y avait un statut particulier pour ces ouvriers. On attend encore le décret pour remettre les choses en l'état.

Certains principes ont prévalu pour l'acceptation de ce transfert. Vous les avez.

Avis favorable de la commission.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Avis favorable.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. C'est une finalisation de cette dernière étape de la décentralisation. Ce n'est pas le dossier le plus conflictuel, loin s'en faut. Nous arrivons à un accord avec l'Etat pour ce transfert du personnel du parc. Le contentieux porte sur le financement de nos infrastructures.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le P.D.I.L.E. est proposé pour les trois prochaines années. Le principal objectif est le renforcement de l'efficacité des dispositifs soutenus ou pilotés par le département. Ce programme fait suite à de nombreux travaux, desquels résultent l'instauration de nouveaux objectifs et la déclinaison d'un plan d'action. La politique ainsi redéfinie s'en trouve plus lisible et traduit un effort important de redéploiement et d'optimisation des dépenses d'insertion sociale et professionnelle. Elle fera l'objet d'une évaluation régulière. Des méthodes expérimentales sont testées dans ce domaine de manière à mieux mesurer l'impact de la politique publique.

Par ailleurs, afin de maintenir un niveau d'intervention important tout en allégeant le poids financier à la charge du département, un recours amplifié au financement européen a été obtenu. L'accompagnement des publics, particulièrement en matière d'emploi, et l'investissement concernant les structures de l'insertion par l'activité économique sont renforcés.

Ce document retrace aussi les orientations relatives à la mise en œuvre du revenu de solidarité active ainsi que le bilan de la gestion de l'allocation en cette année charnière. Enfin, il présente les montants de crédits consacrés. Il illustre donc l'ensemble des actions menées par la collectivité autour de ces questions et donne une vision des axes stratégiques pour les années 2010 à 2012.

Les trois chapitres ont été étudiés en commission.

Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Merci Lydie pour ta concision.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme PICARD. J'espère qu'on aboutira à un renforcement de l'efficacité du dispositif. Ce qui m'inquiète un peu c'est qu'on réduit les ateliers de C.L.I.L.E. à un rôle d'observatoire local. On risque de perdre un peu dans la remontée des besoins du terrain.

L'étude fait apparaître que la mobilité n'est pas une donnée fondamentale. Ce n'est sans doute pas vrai partout mais il y a des territoires où c'est une donnée fondamentale en matière d'insertion. La réponse qu'on nous propose c'est un apprentissage des transports collectifs... Je ne vais pas proposer cela à quelqu'un qui connaît l'arrêt de bus de son village. Ce n'est pas la réponse idéale partout.

M. CAPARROY. Ce n'est pas la réponse idéale mais dans nos secteurs elle est nécessaire. Des personnes ignorent tout des moyens de transport en commun. Elles sauront mettre le ticket dans le car mais arrivées au bout de la ligne, elles ne savent plus comment faire. Il y a une peur panique des transports en commun d'où la nécessité d'une action dans ce domaine.

M. BERNHEIM. Le 7 juin après la commission permanente, il y aura réunion des présidents de C.L.I.L.E. Le sujet pourra être abordé.

M. MOUTON. De tous les présidents, j'espère... (*Sourires.*)

M. LE PRESIDENT. Absolument.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. En Seine-et-Marne, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, élaboré sous la coprésidence du préfet et du président du conseil général a été approuvé le 6 février 2003. La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit de mettre en révision le schéma au cours des six années suivant sa publication. L'État et le département ont donc lancé la procédure de révision du schéma lors de la commission consultative des gens du voyage du 12 décembre 2008, au cours de laquelle il a été décidé de prendre l'appui d'un prestataire pour accompagner cette démarche et réaliser les études nécessaires.

Au terme de la procédure de révision, l'objectif est de disposer d'une évaluation du précédent schéma et de sa mise en œuvre, d'un diagnostic des besoins, de la situation actuelle et d'un nouveau schéma pour les six années à venir.

Il convient ainsi d'adopter le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour appui à l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010-2016 de Seine-et-Marne et le cahier des charges qui lui est associé.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. WALKER. Il faudra qu'on soit particulièrement vigilant pour les communes qui se sont auto-exonérées de leurs obligations. Il y en a bien plus que ce qui est écrit. Il n'y aurait rien de pire aujourd'hui que de fermer les yeux sur cela. La solidarité doit jouer et la vigilance départementale devra s'exercer.

M. LE PRESIDENT. Je partage cet avis

M. RIGAULT. Si on revoit le schéma, je suggère que les membres représentant le conseil général puissent se voir avant les grand'messes car on n'y fait pas beaucoup de travail. Il serait bien que nous ayons une position connue à présenter à la préfecture. On entend tout et son contraire. Il faudrait qu'on soit bien ferme sur un certains nombres de positions.

M. LE PRESIDENT. Merci Pierre pour cette suggestion de bon sens. Pour qu'elle soit mise en œuvre de façon efficace, il faut qu'on puisse disposer des éléments, en amont de l'ordre du jour de ces réunions. On essaiera d'exprimer cette revendication auprès du préfet.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-04

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le département de Seine-et-Marne a inscrit dans ses priorités l'intervention en faveur du logement des plus démunis. Aujourd'hui, le partenariat avec l'association PACT Seine-et-Marne qui fait partie du premier réseau associatif national au service des personnes et de leur logement se poursuit et se renforce, notamment à travers la mise en œuvre d'une action expérimentale visant à lutter contre la précarité énergétique et de ce fait contre les exclusions.

Aussi, afin de définir les différentes actions actuellement réalisées dans le cadre du partenariat avec le département, il est proposé d'adopter le renouvellement de la convention avec le PACT Seine-et-Marne pour l'année 2010 et d'approuver le projet de convention d'objectifs 2010-2012. C'est une subvention de 164 000 € qui est proposée.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. CAPARROY. Je ne prendrai pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. Car tu présides le PACT.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

(M. Caparroy n'a pas pris part au vote.)

N° 5-01

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le présent mémoire propose de faire évoluer le dispositif d'appel à projets pédagogiques innovants.

Sur la forme, il s'agit d'adopter la nouvelle appellation d'appel à PROJETS EDUCATIFS 77 plus cohérente avec l'action véritable du département par rapport à celle de l'Education nationale.

Sur le fond, il est envisagé plusieurs évolutions du dispositif :

- le rapprocher d'avantage des orientations du Projet Educatif Départemental, «le Collège du XXIème siècle » en faisant évoluer la formulation des thématiques proposées ;
- introduire, dans la thématique relative au développement durable, l'organisation d'un concours « Collèg'écolo » mis en place par le conseil des jeunes seine-et-marnais ;
- l'étendre aux quatre annexes médico-pédagogiques du département qui seraient ainsi considérées comme des collèges ordinaires.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Dans le cadre de l'aide que nous apportons aux dynamiques éducatives, trois établissements du canton de Combs-la-Ville, le lycée Galilée, le collège les Aulnes et Citées unies ont monté un projet de liaison commun seconde-troisième autour du théâtre antique. De jeunes acteurs, collégiens et lycéens, ont préparé une pièce *L'Amphitryon* de Plaute. Ils ont été sélectionnés pour représenter l'académie de Créteil dans les olympiades du théâtre antique à Limoux. Ils ont gagné, non pas la blanquette mais le premier prix ce qui est sympathique. (*Sourires.*)

C'est une illustration de l'utilité de ces dispositifs et de notre accompagnement.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-02

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Dans le cadre de sa politique en faveur de la promotion de la pratique sportive, notre département s'est engagé en 2008 dans un partenariat pluriannuel avec le comité départemental de football et la ligue de tennis de Seine-et-Marne. Ce partenariat s'est traduit par l'adoption de conventions d'objectifs pour un durée de 4 ans, qui font chaque année l'objet d'un avenant précisant le montant et la composition de la subvention départementale attribuée à chacun des organismes. Pour 2010, il est proposé d'attribuer au comité départemental de football une subvention de 103 000 €, et à la ligue de tennis une subvention de 76 200 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Depuis 2008, un appel à projets annuel est proposé par le département aux associations seine-et-marnaises de solidarité internationale en vue de soutenir des projets de développement dans les pays du sud.

Après deux années de mise en œuvre et quelques 55 projets soutenus en 2008 et 2009 et un budget de 171 950 €, un bilan nous permet d'envisager une évolution du dispositif au regard de l'urgence à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

La planète connaît aujourd'hui une accélération du réchauffement climatique dû à l'activité humaine, qui rend davantage vulnérables les pays en développement qui doivent faire face à de nombreux défis. Il s'agira de contribuer aux 8 objectifs du millénaire pour le développement et de consacrer des montants plus élevés aux projets localisés en Afrique sub-saharienne où les indicateurs de développement sont les plus bas.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. CAPARROY. J'exprime les remerciements au conseil général, pour une association de mon canton Soi Elisa (?). Je souligne les difficultés qu'elle rencontre pour obtenir des participations des grandes entreprises. Ca devient de plus en plus difficile donc l'aide du département est particulièrement nécessaire.

Mme CHAIN-LARCHE. Pour ces modifications de crédits d'attribution nous n'avons pas été consultés en groupe de travail comme en 2006. Cela aurait été très favorable à l'évolution de ces critères. En 2005-2006 nous avons tiré la sonnette d'alarme plusieurs fois, en disant que les micro-associations subventionnées n'étaient pas, pour la plupart, en mesure d'évaluer le coût de leurs projets et le montant de l'aide sollicitée. Malgré tout on attribuait des subventions.

Par la suite nous avons demandé que les conseillers généraux concernés par ce type de projet sur leur territoire soient consultés avant le passage du rapport en commission permanente.

Le bilan de toutes ces années c'est que 356 600 € ont été dépensés. Nous aimerions savoir exactement à quoi ils ont servi et quel est le devenir de ces micro-associations par rapport aux grosses qui vont voir leur projet pris en compte.

Je reviens sur la nécessité que des groupes de travail déjà réunis par le passé le soient encore. Ca nous paraît intéressant d'être très bien informés et de participer à l'évolution de ces critères.

M. LE PRESIDENT. J'entends vos interrogations mais je reçois de nombreux courriers de remerciements car ces aides sont appréciées sur le terrain par des acteurs seine-et-marnais qui agissent avec beaucoup de générosité dans le cadre de petites structures associatives avec une très grande disponibilité des dirigeants. S'il nous fallait coopérer de manière plus professionnelle, ça nous coûterait évidemment infiniment plus cher. L'action bénévole des associations est extrêmement précieuse dans ce champ des solidarités distancées. On voit bien l'intérêt de les accompagner. Nous sommes un des partenaires pour que les Seine-et-Marnais soient présents dans ce champ de la solidarité internationale.

Jean Calvet les côtoie de façon attentive dans le cadre de sa délégation. Il mesure très régulièrement cela.

Vous n'avez pas d'objection sur le mémoire lui-même Anne ?

Mme CHAIN-LARCHE. Non.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-01

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Ce rapport présente le projet de convention annuelle d'objectifs, entre le département de Seine-et-Marne et l'association Act'Art. Cette convention décline les actions de l'association sur le territoire départemental dans les champs de la diffusion, de la création artistique, des résidences d'artistes, de l'information et de la formation professionnelle. Cette convention propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 501 670 € telle qu'inscrite au budget primitif 2010

Avis favorable de la commission.

Je ne prendrai pas part au vote car je suis présidente de l'association.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

(Mme Pélabère n'a pas pris part au vote.)

N° 6-02

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Cela fait suite à l'étude de faisabilité concernant la valorisation culturelle et touristique du site historique de Pincevent. Il est proposé une étude programmation à mener entre trois partenaires, la communauté de communes des deux fleuves, l'Etat et le conseil général. Chacun donnant 16 622,96 €.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-02

M. LE PRESIDENT. Nous allons commencer par le mémoire n° 7-02. On m'a inscrit dans l'ordre du jour le compte de gestion avant le compte administratif. Il est préférable de voter le compte administratif en premier. Je vous informe de cette inversion.

Je passe la présidence de la séance à Gérard Bernheim s'il n'y a pas d'objection...

Il en est ainsi décidé.

Je sortirai comme l'exige la loi, au moment du vote sur ce compte administratif mais je peux rester présent pour les débats.

(M. Bernheim, vice-président, remplace M. Eblé au fauteuil présidentiel)

M. LE PRESIDENT. La parole est à Didier Turba pour la présentation du compte administratif.

M. TURBA. Je serai très court en m'en tenant au résumé sur le compte administratif. Vous remarquerez mes chers collègues que la présentation de ce document a été très améliorée. Nous avons inclus des graphiques qui permettent de mesurer visuellement les évolutions de façon plus moderne. C'est toujours compliqué de présenter un tel document. Je remercie l'administration qui nous a permis de transformer cette idée en résultat.

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget du département au cours de l'année précédente.

Pour 2009, le compte administratif du budget principal présente un volume de dépenses de 1 314,4 millions d'euros pour 1 313,8 millions d'euros de recettes en mouvements réels. Les opérations propres à l'exercice 2009 se soldent donc par un quasi équilibre, un déficit de 545 630,69 € constituant le résultat propre à 2009. Avec l'intégration des résultats antérieurs et l'intégration des restes à réaliser 2009 en dépenses et en recettes reportés sur 2010, le résultat définitif de 2009 est un excédent de 10 670 086,15 €. Ce solde sera repris en report à nouveau créditeur au budget supplémentaire de 2010.

Les comptes administratifs 2009 des deux budgets annexes, « Service GAIA » et « Boutiques des Musées » présentent respectivement des résultats excédentaires de 146 404,35 € et 493 590,26 € qui seront également repris en reports créditeurs au budget supplémentaire 2010.

La commission des finances a procédé à un examen attentif de ce rapport. C'est pourquoi je n'en dirai pas plus.

Avis favorable de la commission.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Avis favorable.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Avis favorable.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Avis favorable.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis favorable.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis favorable.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 52 applicable aux départements, l'émargement est nécessaire lors du vote du budget. C'est pourquoi on vous fait signer.

La parole est à Pierre Rigault.

M. RIGAUT. Le compte administratif est gonflé de 200 M€ par les mouvements financiers. Vu les sommes gagnées par rapport à ce qui était prévu, on n'en voudra pas aux services d'avoir œuvré dans ce sens. Nous leur présentons nos félicitations comme en commission des finances, pour le résultat obtenu. C'est du bon travail.

Le groupe USM donne quitus au président pour l'exécution du budget. Nous n'avons pas voté ce budget mais nous reconnaissons que l'exécution a été conforme à ce qui a été voté l'année dernière. Nous approuverons le compte administratif.

M. LE PRESIDENT. Merci Pierre pour ces remarques.

Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le compte administratif.

Il est adopté à l'unanimité.

(M. Eblé, président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. LE PRESIDENT. C'est formidable. Merci pour votre vote.

N° 7-01

M. LE PRESIDENT. Nous passons aux comptes de gestion pour l'exercice 2009.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Le compte de gestion normalement, doit être conforme au compte administratif mais ce n'est pas le cas. Il y a une différence de 0,024 dollar soit 0,02 euro (*Sourires.*)

Le reste est conforme.

La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Le payeur sera content de ce vote unanime.

Merci pour lui.

N° 7-03

M. BALLOT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. C'est une demande de garantie d'emprunt par l'ADEF pour réaliser une acquisition en VEFA auprès du maître d'ouvrage SOCOGIM. Le coût de l'opération est de 10 800 000 €. Le plan de financement des subventions est à hauteur de 3 051 641 € et des prêts à hauteur de 7 748 359 €. Dans le rapport vous avez le descriptif de ces prêts, 40 ans, 50 ans, 50 ans. Des garanties nous sont demandées comme à chaque fois. Le montant total est de 3 248 359 €. Pour le SAN de Sénart c'est 3 248 359 €. On a l'accord de principe de la CDC, la notification de la région d'Ile-de-France pour les subventions, la délibération du SAN de Sénart pour sa prise de garantie à hauteur de 60 %. Les critères de garantie sont normaux.

On pourrait s'interroger sur une note de 3,25 sur 10 selon la grille d'évaluation des acquisitions de logements. On nous a expliqué qu'il s'agissait d'une association donc ce n'est pas les mêmes résultats.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-04

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. L'OPH Val du Loing Habitat doit souscrire cinq emprunts d'un montant global de 2 315 404 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il a sollicité la garantie du département à hauteur de 50 % en complément de celle de la commune de Nemours.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-05

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. L'association ADSEA a conduit des travaux d'adaptation d'un lieu, situé dans l'enceinte du « Logis Internat Saut du Loup » à Saint-Germain Laxis, en vue de l'accueil d'adolescents en grande difficulté. Afin de financer ces travaux, l'association souhaite souscrire un emprunt de 440 000 € auprès de la Société Générale. Elle sollicite la garantie départementale sur l'intégralité de l'emprunt et, en contrepartie, une affectation hypothécaire sera accordée au profit du département.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. Nous avons terminé. Je vous remercie de votre participation.
La séance est levée.
(La séance est levée à 13 heures 15.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 DOCUMENTS

3 CALENDRIER

4 AGENDA

5 PROCES-VERBAL

6 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-01 : Approbation du projet départemental de territoire. MM. le président, Caparroy, le président, Aiello, le président, Walker, le président, Bénard, le président, Dey, le président, Ballot, le président, Aiello, rapporteur de la commission n° 1, Corneille, rapporteur de la commission n° 3, Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4, Perrussot, rapporteur de la commission n° 5, Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 6.

Interviennent : MM. Ballot, le président, Ballot, le président, Mme Tallet, M. le président, M. Turba, M. le président, Mme Picard, MM. le président, Bernheim, Ballot, le président, Mme Chain-Larché, MM. le président, Agisson, le président, Mouton, Ballot, Mouton, Ballot, Mouton, le président, Caparroy, Aiello, le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-02 : Agenda 21 départemental : bilan du 1^{er} programme d'actions 2007-2009 – Périmètre et gouvernance du 2^{ème} programme Agenda 21 2010-2012. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Elu, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Aiello, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Bénard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Corneille, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Dey, rapporteur de la commission n° 6.

Intervient : M. le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-03 : Fixation de la taxe du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Seine-et-Marne. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Rigault, le président, Turba, Aiello.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-04 : Projets de contrats ruraux. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Bernheim suppléant M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Walker, le président, Mme Chain-Larché, le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-05 : Avenant au protocole de partenariat d'études relatif au projet d'un équipement de centre d'expositions, de congrès et de conventions à Marne-la-Vallée-secteur du Val d'Europe. M. Aiello suppléant M. Aubert, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Walker, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-06 : Espaces Naturels Sensibles – Renouvellement des conventions de gestion et de promotion des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et équestre avec le CODERANDO et

le CDTE. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-07 : Espace Naturel Sensible « Le Chemin des Roses » – Avenant n° 1 relatif à la convention pluriannuelle entre le Département et le Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Rigault suppléant M. Siat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-08 : Avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre le Département de Seine-et-Marne et la Chambre d'Agriculture. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-02 : Convention d'utilité sociale C.U.S. des organismes de logement social présents sur le territoire départemental. Position du conseil général. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 4.

Intervient : Mme Tallet, MM. le président, Turba.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-09 : Mise en place d'une nouvelle politique de subventions pour les travaux connexes aux aménagements fonciers agricoles et forestiers. M. Fénart, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-10 : Compléments relatifs à la mesure agro-environnementale (MAE) en faveur de la biodiversité. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 77/01 : Motion relative à la fermeture du site PSA à Moissy-Cramayel. M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Intervient : M. Rigault.

Adoption de la motion amendée.

N° 2-01 : Avenant n° 1 à la convention du 15 avril 2005 relative à la mise à disposition de locaux départementaux au profit de l'Etat. Mme Querci, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 2-02 : Convention relative à l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers pour divers services départementaux au titre de l'année 2010. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Turba suppléant M. Siat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-03 : Participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations à l'élaboration du schéma numérique des collèges. M. Bénard, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Laplace, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-01 : Convention relative aux modalités de délivrance et de financement de la carte Imagine'R – (Passe NAVIGO). M. Turba suppléant Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 3-02 : Lignes conventionnées : réseau de transport STILL – projet d'avenant. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-03 : Lignes conventionnées : réseau COMETE – Projet d'avenant n°3. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-04 : Liaison Sud de Chelles – acquisitions foncières. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 3-05 : Modification et suppression d'une partie du périmètre d'études de la déviation de la RD 934 située sur le territoire des communes de Lagny-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Montevrain et Chessy. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 3.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-06 : ID 1401- Barreau de liaison RD 212-RD 401 sur le territoire du Mesnil-Amelot. Dossier de prise en considération et approbation de la convention quadripartite. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-07 : Transfert dans le patrimoine départemental des terrains acquis par l'Etat en vue de l'aménagement des routes transférées en application de la loi du 13 août 2004 (diverses voies). M. Garcia, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Intervient : M. Ballot.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-08 : Route durable – Déclinaison locale de la convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain.

M. Aubert, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 3-09 : Programme 2010 de répartition du produit 2009 des amendes de police. M. Corneille suppléant M. Aubert, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-10 : Transfert du Parc de l'Equipement au département de Seine-et-Marne. Convention avec l'Etat. M. Walker, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Laplace, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-01 : Programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion pour les années 2010-2012 (P.D.I.L.E. 2010-2012). Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : Mme Picard, MM. Caparroy, Bernheim, Mouton.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 4-03 : Constitution d'un groupement de commandes entre l'Etat et le département pour l'appui à l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010-2016. Mme Querci, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Walker, le président, Rigault, le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-04 : Convention d'objectifs visant à formaliser le soutien du département au fonctionnement global de l'association PACT Seine-et-Marne pour les années 2010 à 2012. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Intervient : M. Caparroy.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 5-01 : Evolution du dispositif des projets pédagogiques innovants et de son appellation. Mme Delessard, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-02 : Avenants aux conventions de partenariat pluriannuelles avec le comité départemental de Seine-et-Marne de football et la ligue de tennis de Seine-et-Marne. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Turba suppléant M. Parigi, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 5-03 : Adaptation des critères de subventions pour des actions de solidarité internationale. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : M. Caparroy, Mme Chain-Larché, M. le président, Mme Chain-Larché, M. le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 6-01 : Convention d'objectifs entre le département et l'association « Act'Art » pour l'exercice 2010. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 6-02 : Convention entre l'Etat, le département de Seine-et-Marne et la communauté de communes des Deux Fleuves pour le financement et la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de programmation de valorisation du site préhistorique de Pincevent. M. Walker, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-02 : Compte administratif pour 2009 et affectation des résultats. M. Turba, rapporteur de la commission n° 7 ; M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Laplace, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Aubert, rapporteur de la commission n° 3 ; Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; Mme Querci, rapporteur de la commission n° 6.

Interviennent : MM. le président, Rigault, le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 7-03 : Demande de garantie d'emprunt présentée par l'association pour le développement de foyers (ADEF) concernant la construction d'une résidence sociale à Savigny-le-Temple. M. Ballot suppléant M. Parigi, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-04 : Demande de garantie d'emprunt présentée par l'office public de l'habitat (OPH) val du Loing habitat pour l'acquisition de 25 logements à Nemours. M. Turba suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-05 : Demande de garantie d'emprunt présentée par l'ADSEA pour la réalisation de travaux sur les locaux situés à Saint-Germain-Laxis. M. Turba suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.